



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-103

Reprise anticipée des résultats 2025 – Budget parkings (Finances)

712

Rapporteur : André HOMPS

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	36
Nombre de pouvoirs	3
Votants	39

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures et trente-neuf minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Nadine CHOLIN, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMEN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Pouvoirs

Caroline BRAY donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Véronique JULIÉ donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte financier unique (CFU) à intervenir avant le 30 juin de l'année N.

Le cadre budgétaire et comptable permet cependant de reprendre les résultats avant le vote du compte financier unique. On parle alors de reprise anticipée des résultats.

Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire des résultats de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Ils seront définitivement arrêtés lors du vote du compte financier unique.

Cette année, il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif 2026 avec la reprise anticipée des résultats 2025 calculés sur la base du compte financier unique provisoire.

Les résultats prévisionnels pour l'exercice 2025 du budget parkings arrêtés par le comptable et l'ordonnateur se présentent comme suit :

Résultat prévisionnel cumulé à la fin de l'exercice 2025 au CFU provisoire					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	298 796,00	943 870,42	1 242 666,42
	Recettes réalisées (1)	B	298 792,83	376 735,23	675 528,06
	Restes à réaliser (RAR)	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	833 189,01	617 982,00	1 451 171,01
	Dépenses réalisées (1)	E	271 887,79	587 336,48	859 224,27
	Restes à réaliser (RAR)	F	1 700,00	0,00	1 700,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	26 905,04	-210 601,25	-183 696,21
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	534 393,01	-325 888,42	208 504,59
Solde (Inv.) ou résultat de clôture (Expl.)	Excédent / déficit	G+H	561 298,05	-536 489,67	24 808,38
Différences entre les RAR	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-1 700,00	0,00	-1 700,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	559 598,05	-536 489,67	23 108,38

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4, il convient de reporter au Budget Primitif 2026 le déficit de clôture d'exploitation soit **536 489,67 €** en **section d'exploitation (chapitre 002)**, et l'excédent de clôture d'investissement soit **559 598,05 €** en **investissement (chapitre 001)**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de André HOMPS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

- Approuve la reprise anticipée des résultats 2025 du budget parkings et leur affectation provisoire présentés ci-dessus.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance



Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Maire,



Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le **06 MAI 2026**

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260430-DEL2026-103-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com